



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2044

Attribution de subventions de fonctionnement à 6 structures culturelles sur le Fonds d'intervention culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 78 500 euros - Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2044 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 6 STRUCTURES CULTURELLES SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL (FIC) ET CASINO POUR UN MONTANT GLOBAL DE 78 500 EUROS - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je vous rappelle que la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- Soutien à la création artistique et culturelle ;
- Inspiration et émancipation par des parcours d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques amateurs ;
- Echanges et coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires sont conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021, poursuivi en 2022, est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important. Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse dès 2021 afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes. Les subventions proposées pour l'année 2022 poursuivent cette dynamique.

Les subventions de fonctionnement sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques :

- Pour les lieux et les festivals ou évènements : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire ;
- Pour les équipes artistiques : visibilité du travail artistique à Lyon ; création régulière de nouvelles œuvres ;
- Capacité à collaborer avec des acteurs culturels du territoire (diffusion, coproduction, partages de lieux, d'équipements...) ; émergence des formes et des équipes ; diffusion nationale voire internationale pour les équipes confirmées.

Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire

(actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

C'est ainsi que sur les Conseils municipaux de janvier à juillet, 168 structures et équipes artistiques tous domaines artistiques confondus, ont été subventionnées par la Ville de Lyon pour un montant total de 1 946 500 euros sur le Fonds d'intervention culturelle, le Fonds d'intervention des musiques actuelles et le Fonds Casino.

Je vous propose d'attribuer ces dernières subventions de fonctionnement pour l'exercice 2022 à six structures culturelles dans le domaine des musiques, des arts visuels, du débat d'idées et de la danse.

**SR9 TRIO - 9, quai Arloing Lyon 9<sup>e</sup>.**

Le trio SR9 a été formé par trois musiciens percussionnistes issus du C.N.S.M.D. de Lyon. Premier Prix du concours international en trio du Luxembourg en 2012, lauréat du concours européen Musique d'ensemble de la FNAPEC 2012 et de la Fondation banque populaire en 2016, SR9 s'est depuis imposé dans le paysage musical.

Après une fin de saison et un été au sein de plusieurs festivals (festival d'Eze Harmonies, festival Zomer Van Sint-Pieterl) le trio prépare, en octobre, les concerts de sortie de l'album Déjà Vu, relecture de tubes récents de la pop music, au Théâtre du Chatelet à Paris et à l'Opéra National de Lyon.

SR9 donnera un concert au Magonia, nouveau local du trio dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, en collaboration avec d'autres acteurs du lieu.

La première de la nouvelle création du trio *Venus Rising* avec la chanteuse Kyrie Kristmanson, aura lieu le 21 janvier 2023 à l'auditorium à Villefranche-sur-Saône, avant de partir en tournée.

L'association interviendra pour de l'action culturelle au sein du Collège Colette de Saint Priest et à l'école maternelle Michel Servet à la fin de l'année scolaire.

A l'international, une tournée est prévue en mars au Canada.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 286 262 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 8 000 €
Equipement : 3 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 000 €
Etat : 35 000 €
Etat – Fonpeps : 11 576 €
Sociétés civiles : 28 555 €
Recettes propres : 158 196 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'association  
SR9 - Trio**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 - CM du 7 juillet : 4 000 €

Pour mémoire, subventions reçues au titre de l'année 2021 :

Au titre du fonctionnement : 3 000 €

Au titre de l'équipement : 3 000 €

**KOMMET** - 2 Grande rue de la Guillotière, Lyon 7<sup>e</sup>

Créée en mars 2019, Kommet a pour objet le soutien, la promotion et le développement de l'art contemporain sous toutes ses formes. Kommet se présente comme un lieu d'art contemporain destiné à la promotion et au soutien d'artistes et commissaires d'exposition émergents, vers une insertion dans le monde professionnel. L'association travaille sur une programmation éclectique, soucieuse d'être en phase avec la diversité des pratiques artistiques développées par les artistes actuels.

Initialement installée montée des Carmélites (Lyon 1<sup>er</sup>), Kommet a déménagé à l'été 2021 pour s'installer dans un nouvel espace mutualisé dans le quartier de la Guillotière, le Montebello (Lyon 3<sup>e</sup>) situé en plein cœur du quartier de la Guillotière. Grâce à une mise en scène réfléchie et adaptée, les expositions s'intègrent dans le quartier et permettent de créer des échanges avec les habitants, à l'image de l'exposition *Divine* mettant en avant l'artiste Aurore-Caroline Marty, pensée comme un salon de coiffure. Ce nouveau lieu, mis à disposition par la Métropole, et porté par l'association Cagnard rassemble par ailleurs différents acteurs de l'art contemporain tels que des ateliers d'artistes et Studio Ganek.

Par ses activités, Kommet souhaite toucher et sensibiliser de nouveaux publics, en favorisant les rencontres et les échanges autour de l'art contemporain. Kommet souhaite ainsi développer des ateliers en lien avec sa programmation avec une action culturelle à destination des relais sociaux et les écoles du quartier. À raison de 4 expositions par an, le commissariat se veut participatif et engagé au plus près des artistes et de leurs pratiques.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 101 650 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 25 000 €
Ville de Lyon Politique de la ville : 4 000 €
Métropole : 10 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 25 000 €
Etat : 25 000 €
Mécénat : 10 650 €
Recettes propres : 2 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association Kommet**

Pour information, subventions reçues au titre de l'année 2022  
 Au titre du fonctionnement – Conseil Municipal du 31 mars : 5 000 €  
 Au titre de l'équipement – Conseil Municipal du 20 septembre : 2 000 €  
 Pour mémoire, subvention reçue au titre de l'année 2021 au titre du fonctionnement : 5 000 €

**CITE ANTHROPOCENE** - 29 rue Henri Gorjus, Lyon 4<sup>e</sup>

Fondée en juillet 2022 par une grande partie de l'équipe de l'École urbaine de Lyon, l'association s'inscrit dans son héritage. L'association Cité anthropocène, en référence à une *Cité industrielle* de Tony Garnier, ambitionne d'interroger, par l'analyse et par

l'action, le fonctionnement et l'impact des activités humaines à toutes les échelles et à l'époque anthropocène.

Elle entend ainsi accompagner la transition sociale, écologique et économique dans laquelle sont engagées les sociétés et les territoires à l'échelle planétaire. Il s'agit de contribuer à l'élaboration d'un nouveau mode collectif d'appréhension des problématiques urbaines et environnementales, et de repenser les rapports que peuvent entretenir universités, laboratoires de recherche, entreprises, collectivités territoriales, administrations publiques, associations et citoyens dans un contexte urbain en perpétuelle mutation.

Cité anthropocène s'installe à la Cité des Halles courant septembre, où elle programmera en 2022 une nouvelle version de l'exposition « Dessiner le Droit dans l'Anthropocène » et des activités de Radio anthropocène :

- L'exposition "Dessiner le Droit dans l'Anthropocène" est une tentative de représenter les forces imaginantes du droit. À la fois visuel et juridique, son propos interroge la manière dont le droit peut répondre de façon originale et inédite aux multiples défis de l'Anthropocène. Ayant mobilisé 93 juristes et artistes travaillant dans plus de vingt pays différents, elle repose sur des duos juristes/artistes autour d'une source juridique (jugement, loi, charte ou convention) qui a fait la démonstration de la créativité du droit. Nés de ces échanges, les dessins/cartels de "Dessiner le Droit dans l'Anthropocène" participent à la fabrication de nouveaux récits, où le droit, intrinsèquement inventif, répare autant de situations anthropocènes ;
- Radio anthropocène, en partenariat avec Radio Bellevue Web, unique en son genre, offre en direct et en podcast une nouvelle manière d'appréhender le Monde et d'aborder sa complexité. Elle se déploie en plusieurs émissions : *Regards sur l'actualité*, *Chroniques anthropocènes*, *Récits de villes*, *Habiter ici et le monde*, *Street'actu*, *Lectures anthropocènes*, *Le quart d'heure de l'Art*, *Mercredi de l'anthropocène*.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 26 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 25 000 €
Recettes propres : 1 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 25 000 € pour Cité Anthropocène**

Pour mémoire, pas de subvention demandée en 2021

**LES RENCONTRES HETEROCLITES** - 33 avenue du Maréchal Foch, Lyon 6<sup>e</sup>

Créée en mars 2022, l'association Les rencontres hétéroclites organisera les 26 et 27 novembre 2022 la première édition du Festival Hétéroclite, destiné à mettre en avant et à portée du grand public l'écosystème du livre LGBT+ et féministe et de faciliter le dialogue et la pédagogie autour des thématiques LGBT+ et féministes. Afin de faire vivre l'Europe des idées progressistes, un pays sera invité à chaque édition. Cette année, il s'agit de l'Italie.

Le Festival Hétéroclite est porté par l'association les Rencontres hétéroclites et fait appel au journal du même nom, pour la direction artistique et la programmation. En avril 2006, Renan Benyamina, Dorothée Aznar et Marc Renau ont lancé le magazine LGBT+ lyonnais Hétéroclite. Ce journal s'est depuis imposé comme un média incontournable pour les gays et les lesbiennes rhônalpin-e-s ainsi que pour tous ceux qui s'intéressent aux thématiques liées à l'homosexualité, à la sexualité et au genre. Chroniques culturelles, actualité LGBT et sociétale, agenda, billets d'humeur, reportages photo... la ligne éditoriale d'Hétéroclite se veut accessible mais exigeante, sérieuse mais légère, communautaire mais ouverte.

Pour cette première édition, le Festival Hétéroclite mettra en dialogue les 26 et 27 novembre au Palais de la Bourse à Lyon, des auteurs et autrices, chercheurs et chercheuses, journalistes, éditeurs et éditrices français et italiens dans le cadre de tables rondes et de conférences thématiques en lien avec les préoccupations LGBT+ et féministes. Des libraires, des maisons d'éditions et des associations lyonnaises seront invitées à tenir des stands et à entrer en relation avec le public. Seront également proposés des ateliers d'écriture, des lectures performances, une projection ciné et une soirée festive.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 67 050 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 30 000 €
Métropole : 10 000 €
Etat - DRAC : 10 000 €
Etat - DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT) : 5 000 €
Mécénat : 7 000 €
Institut culturel italien : 1 500 €
Recettes propres : 3 050 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € pour Les rencontres hétéroclites.**

Pour mémoire, pas de subvention demandée en 2021

**SCIC MAISON DE LA DANSE** - 8 avenue Jean Mermoz Lyon 8<sup>e</sup>

La Maison de la Danse est une institution unique en Europe à être entièrement dédiée à la danse avec une grande salle de 1100 places et son studio Jorge Donn comme espace de répétition et de résidence. Par la qualité et l'originalité de sa programmation, et par son rayonnement tant national qu'international, elle est aujourd'hui une des plus importantes institutions culturelles de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Tout au long de la saison, la Maison de la Danse ouvre son grand plateau ou le studio Jorge Donn à des résidences de création et notamment dans le cadre de son label de Pôle Européen de Création.

Parallèlement à une programmation de grande qualité, la Maison de la Danse, s'est donné pour objectifs de mener des actions pour sensibiliser le grand public à la culture chorégraphique : ateliers découverte de la danse, rencontres avec les artistes, répétitions publiques, vidéo-conférences.

Le prochain développement de la Maison de la Danse consistera en la création des Ateliers de la Danse dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement fin 2025, à proximité de l'actuelle Maison de la Danse. Ce lieu aura pour vocation de compléter l'équipement actuel en permettant des accueils de compagnies en résidence pour des créations qui seront présentées au public dans une jauge intermédiaire de 450 places. Il comprendra également un studio de répétition et un studio dédié aux pratiques amateurs.

Depuis le 1er juillet 2022, Tiago Guedes dirige la Maison de la danse et co-dirige la Biennale de Lyon. À travers son projet *ON(L)Y Danse*, il propose de donner aux trois entités Maison de la Danse, Biennale de Lyon et Ateliers de la Danse une identité commune. Selon lui, les Ateliers de la Danse doivent s'affirmer comme une véritable fabrique. Lieux partagés, ils accueilleront toutes les pratiques artistiques et singulièrement les pratiques amateurs qui sont dans l'ADN de la Maison de la Danse et de la Biennale de Lyon.

Afin de préfigurer le lieu de fabrique que seront les Ateliers de la danse comme lieu d'accueil d'artistes en création mais aussi d'accueil de pratiques artistiques notamment amateurs, le théâtre NTH8 (alors inoccupé) est mis à disposition de la Maison de la Danse d'octobre à décembre, jusqu'à ce que la nouvelle équipe s'installe dans les locaux. En parallèle de la mise à disposition du lieu dont la convention a été votée lors du Conseil municipal du 20 septembre, la Maison de la Danse a sollicité une participation de la Ville pour les coûts liés aux frais de personnels.

La convention d'application financière entre la Ville de Lyon et la SCIC Maison de la danse est jointe en annexe du présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 7 635 570 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 986 000 €
Métropole : 318 401 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 380 000 €
Etat – subvention d'équilibre : 1 099 000 €
Etat – Aides au projet : 120 000 €
Mécénat : 365 000 €
Recettes propres : 4 367 169 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à la SCIC Maison de la danse**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 965 000 €

Pour rappel, subvention complémentaire 2022 votée au Conseil Municipal du 7 juillet 2022 : 11 000 €

**SENS INTERDITS** - 16 rue François Dauphin, Lyon 2<sup>e</sup>

Le Festival international de théâtre « Sens Interdits » est né en 2009 porté par le Théâtre des Célestins. En 2014, l'association Sens Interdits est créée pour l'organiser. L'équipe

mène depuis des actions de médiation au long cours et de diffusion d'artistes internationaux. Elle souhaite mettre en avant « un théâtre international politique et citoyen, de nécessité et d'urgence ». Les spectacles du festival sont en co-accueil dans les lieux partenaires. La production déléguée vise à développer les ressources propres.

Depuis 2019, l'association est coproductrice de certaines productions. En octobre 2021, l'équipe a organisé la 7<sup>ème</sup> édition du festival, des actions de médiation et tournées, dans un contexte de crise sanitaire encore complexe pour un festival international. Des nouveautés sont apparues comme la pérennisation de l'école éphémère ou le soutien d'artistes en exil. L'association étudie l'annualisation du festival à partir de 2024. D'ici là, la présence de Sens Interdits sur le territoire sera encore renforcée avec notamment un temps fort dont le premier sera proposé à l'automne 2022.

Le 24 février 2022, la Russie annexe les territoires de Donetsk et Lougansk dans la région du Donbass, la guerre contre l'Ukraine est déclarée. En juillet 2022 au festival d'Avignon, l'équipe de Sens Interdits découvre *Imperium Delenda Est*, le spectacle d'une troupe de femmes ukrainiennes, menée par Dmytro Zakhochenko. Le chœur de comédiennes y diffuse une parole de l'urgence récoltée au lendemain de l'invasion de leur pays et se font porte-parole des souffrances de tout un peuple. Sens Interdits décide de les programmer à l'automne dans le cadre de la sélection Contre-sens. L'association est suivie par trois centres dramatiques nationaux qui co-accueille le spectacle, le Théâtre National Populaire, la Comédie et St-Etienne et la Comédie de Valence – CDN d'Ardèche. Des partenaires tels que l'ONG ERIM, militant pour la défense des droits humains et l'ONDA, Office National de Diffusion Artistique, accompagne également le projet. La Ville souhaite marquer son soutien à l'engagement de Sens Interdits pour l'accueil et la diffusion d'*Imperium Delenda Est* en attribuant une subvention complémentaire à l'association.

Une convention d'application financière est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 423 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) :	33 000 €
Ville de Lyon (Politique de la Ville) :	7 000 €
Ville de Lyon (Institut français) :	8 000 €
Métropole :	45 500 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes :	45 000 €
Etat - DRAC :	12 300 €
Etat (autres) :	20 000 €
Organismes sociaux :	7 800 €
Autres établissements :	10 200 €
Fondations :	23 750 €
Ressources propres :	206 950 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour l'association Sens Interdits**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 30 000 €

Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 25 000 €

Subvention d'investissement reçue au titre de l'année 2021 : 2 000 €

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 78 500 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant</b>
SR9 (9 <sup>e</sup> )	3 500 €
KOMET (7 <sup>e</sup> )	7 000 €
Cité Anthropocène (4 <sup>e</sup> )	25 000 €
Les Rencontres Hétéroclites (6 <sup>e</sup> )	30 000 €
Maison de la Danse (8 <sup>e</sup> )	10 000 €
Sens Interdits (2 <sup>e</sup> )	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 500 €</b>

- 2- La dépense en résultant, soit :

- 10 500 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le programme SOUTIENAC, opération CASINOAC, ligne de crédit 47466, nature 65748, fonction 30 ;
- 68 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30.

- 3- Les conventions cadre établies entre la Ville de Lyon et Les Rencontres hétéroclites et la Cité anthropocène ainsi que les conventions d'applications financières sont adoptées.

- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET